



**Coteaux
Bellevue**
Communauté de communes



ACTUALITÉS

TEOMi : Début de la phase test

AUJOURD'HUI

👉 votre taxe foncière inclut la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères = TEOM). Cette taxe est calculée sur votre base fiscale, sans lien avec la quantité de vos déchets.

En 2025, la TEOM deviendra incitative = TEOMi :

Il y aura une part fixe majoritaire et une part variable. La part variable sera calculée en fonction de la taille du bac d'ordures ménagères et du nombre de levées de votre bac (plein) sur l'année.

👉 Moins vous allez sortir votre bac d'ordures ménagères, plus vous allez maîtriser votre taxe !

Ce mois d'Avril début une phase test.

Le nombre de levées sera comptabilisé à titre indicatif, mais n'influera pas sur votre taxe 2024. Pour estimer le montant de votre taxe en fonction du total annuel de sorties de bac, rendez-vous sur notre [simulateur en ligne](#) .

⚠ Une période test importante !

Pour vous : valider vos équipements, évaluer vos pratiques

- ✓ Vérifier le numéro de puce de votre bac. S'il n'est pas visible, contactez le service environnement.
- ✓ Adapter la taille de votre bac selon la quantité de déchets que produit votre foyer.
- ✓ Faites le point sur les solutions de tri disponibles sur le territoire.

Pour le service : se réorganiser pour permettre un service de qualité

- ✓ Adapter les tournées de collecte
- ✓ Tester et installer les équipements,
- ✓ Valider ou modifier les paramètres de calcul de la taxe

Une question ?

Consultez la page <https://cc-coteauxbellevue.fr/teomi>
ou contactez le Service Environnement au N° Vert 0 801 030 040.
Notre équipe est disponible du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h.



▶ N°Vert 0 801 030 040

Mobilités - CONCERTATION PUBLIQUE

Pour structurer les mobilités cyclables et faciliter au mieux les déplacements dans l'aire toulousaine, plusieurs réunions avec les collectivités locales ont été réalisées afin de développer un véritable « Réseau Express Vélo ».

📣 La prochaine étape de concertation publique est le **mardi 23 avril 2024 à 18H30** à la **Salle des Fêtes de Castelmaurou**, Place de la Mairie.



Venez échanger sur l'avenir du vélo dans notre territoire !

ACTUS ENVIRONNEMENT DES COTEAUX




**Coteaux
Bellevue**

Communauté de communes



 Café bricol' à Pechbonnieu
Vendredi 19 Avril / 20H30-22H30

Concertation sur les Zones d'Accélération des ENR à Saint-loup-cammas / Dossier disponible en mairie ou en ligne

 Montbe'DON par les Partag'heures
Monberon / 21 Avril
Venez dénicher des trésors qui méritent une seconde vie, parmi les objets dont vos voisins n'ont plus besoin!

ATELIERS

Esthétique au jardin -

Animé par Humus & Associés
Il s'agit de récupérer tous types de matières ou d'objets à détourner pour orner votre jardin de manière originale !

MER. 24/04 | 10h-12h : Inscription

Tous les ateliers du mois d'Avril sur le site de DECOSET

Fresque du climat -

Animé par In the book again
Atelier pour comprendre le dérèglement climatique, en intelligence collective, de façon ludique et avec créativité .

MER. 01/05 | 10h-12h30 | La Boite à Utiles (Bruguières)



APPEL A BENEVOLES

Festibout'chou

Le Festival des Enfants

Le festival **Festibout'chou** recherche de nouveaux bénévoles pour sa 19^e édition qui aura lieu le **02 JUIN 2024**.

Participez à cette belle aventure en rejoignant notre équipe !

Comme chaque année la mobilisation de bénévoles engagés, responsables et désireux de s'investir est nécessaire à la bonne organisation du festival.

Chacun, chacune y a une place, quel que soit son âge, son expérience et son savoir faire.

Contactez-nous au **0534272051**
ou envoyez nous un mail à **festiboutchou2024@gmail.com**



Service Déchets

Composteurs en cimetièrre - 1er bilan positif !

Afin de réduire la quantité des déchets végétaux issus des cimetièrres de ses communes et de favoriser le tri, la communauté de communes des Coteaux Bellevue a signé un partenariat avec les communes volontaires (Saint loup cammas, Saint-Geniès Bellevue, Rouffiac-Tolosan et Pechbonnieu) pour l'expérimentation du compostage en cimetièrre.

Les sites de revalorisation ont été installés au sein même des cimetièrres avec :

- des composteurs pour déposer les fleurs fanées et les plantes
- un ou 2 réceptacles pour les pots en plastique et en terre cuite
- un bac pour les ordures ménagères où sont jetés les déchets non valorisables (fleurs artificielles, mousses..)

Une signalisation permet aux usagers d'identifier et de trier facilement les déchets des cimetièrres.

🌿 La ressource verte est donc valorisée directement sur le lieu de production, puis transformée en compost et réutilisée sur la commune ou dans le cimetièrre.

🌱 La première récupération du compost a été réalisée sur la commune de Saint-Geniès Bellevue avec **144 kg de compost produit en seulement 9 mois !**

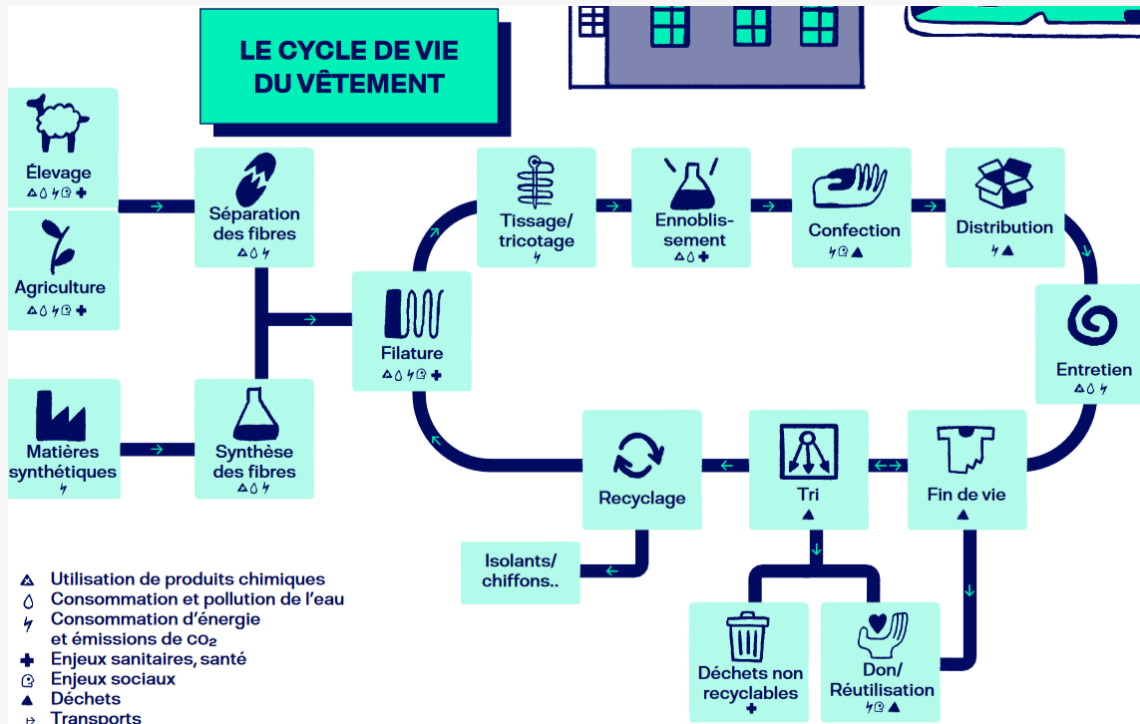
Bravo à tous et à la commune pour son investissement.



ENERGIES

Analyse de Cycle de Vie - les vêtements

L'industrie textile compte parmi les plus polluantes au monde et génère d'importants déchets. Le cycle de vie de nos vêtements comprend de nombreuses étapes et procédés qui, dans chacun des pays de la chaîne de fabrication, peuvent nuire à l'environnement et aux personnes qui les fabriquent et les portent.



Les impacts identifiés sont :

- Épuisement des ressources en eau pour la culture du coton.
- Pollution de l'eau : **20 % de la pollution des eaux industrielles**
- Pollution des sols.
- Émission de gaz à effet de serre (GES) : **8 % des émissions mondiales de GES** - plus que l'impact des vols internationaux et le trafic maritime réunis !
- Dégradation des écosystèmes et de la biodiversité.
- Consommation d'énergie à toutes les étapes du cycle de vie.

💡 Pour réduire l'impact de votre consommation textile, il est possible de :

- Favoriser les **matières recyclées** : un fil de coton recyclé a 90% moins d'impact sur le réchauffement climatique
- Préférer les **filières responsables** : le mix énergétique et les réglementations envers la pollution des milieux n'est pas identique dans tous les pays, mais les impacts sont globaux.
- Adapter son **utilisation** : la phase d'utilisation représente 40% de la consommation d'énergie cumulée. Cette valeur peut être divisée par 2 en réalisant des cycles de lavage à 30°C, séchant les vêtements à l'air libre et en limitant le repassage.
- Réemployer : la quantité de matière brute nécessaire à fabriquer 1kg de vêtement varie de 13kg à 79kg. La **réparation et le réemploi** permettent d'éviter la consommation de matière première et l'épuisement des ressources.

🔧 Boîte à outils pour réduire son impact :

[Bonus réparation vêtements et chaussures](#)

Le [recyclage](#) des textiles chez SRCE

Le retour de [l'industrie textile en Occitanie](#)



Mes fruits et légumes de saison



Communauté de Communes Coteaux Bellevue
19 Route de Saint-Loup Cammas, 31140, Pechbonnieu

Joindre le Service Environnement :
05 34 27 13 65

Cet email a été envoyé à culture-com@cc-coteauxbellevue.fr
Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à la newsletter du Service Environnement de la Communauté de communes.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)

